

Dans le cadre de votre demande de Césure pour l'année universitaire **2025/2026**, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- **Formulaire de demande de Césure** de Sorbonne Université, à télécharger, remplir et téléverser.



Vous devrez compléter les champs d'information **directement sur le PDF téléchargé** sur *E-Candidat*, et le téléverser à nouveau **sans** modification de format, **sans** l'imprimer auparavant **ni** le scanner **ni** le photographier, il doit s'agir du **MÊME** fichier

- **Convention de Césure**, à télécharger, remplir, faire signer par votre référent(e) Césure (qui doit être un(e) enseignant(e) de Sorbonne Université), et téléverser.



Vous devrez compléter les champs d'information **directement sur le PDF téléchargé** sur *E-Candidat*, et le téléverser à nouveau **sans** modification de format, **sans** l'imprimer auparavant **ni** le scanner **ni** le photographier, il doit s'agir du **MÊME** fichier

- **Curriculum Vitae** faisant figurer au *minimum* les coordonnées, le parcours scolaire, et comprenant par exemple les expériences professionnelles ou stages, centres d'intérêt éventuels, etc.
- **Lettre de motivation** dactylographiée détaillant les modalités de la césure envisagée : les objectifs, la description du projet sur toute la période de césure, les attendus de l'expérience, etc.
- **Tout autre document** venant appuyer la demande : une attestation de la part d'un organisme d'accueil prêt à s'engager sur la période, le descriptif du contenu de la formation envisagée, une attestation d'adhésion à une association, un contrat de travail, etc.



Cette pièce documentaire est **conditionnelle**, et permettra, si vous le souhaitez, d'étayer la pertinence de votre candidature au moment de l'examen de votre dossier

- Si vous envisagez d'effectuer votre Césure dans un pays soumis à l'**avis du Fonctionnaire de Sécurité et de Défense**, merci de remplir le formulaire de demande, puis téléversez l'avis du FSD si rendu, ou dans le cas contraire le récapitulatif de votre demande :

<https://inscriptions.upmc.fr/limefsd/index.php/962538?lang=fr>



Cette pièce documentaire est **conditionnelle**, selon le lieu choisi pour votre Césure

Article 5 : Modalité de réintégration dans la formation

L'étudiant ou l'étudiante demeure inscrit.e dans le cursus dans lequel il ou elle était autorisé.e et conserve sa carte étudiante pendant la durée de sa période de césure. À la fin de sa période de césure, il ou elle peut réintégrer son cursus aux périodes précisées à l'article 4.

Article 6 : Modalités d'accompagnement et de validation de la période de césure

Modalités d'accompagnement pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante prévues par le référent ou la référente césure **avant, pendant et après la césure** (*fréquence des contacts téléphoniques, et/ou des échanges d'e-mails, bilan de la césure, etc...*) :

Modalités de validation de la césure :

La césure ne donne pas lieu à l'attribution de crédits ECTS, mais à une inscription de cette expérience dans l'Annexe Descriptive au Diplôme remise à l'étudiant ou à l'étudiante ayant validé un cursus complet.

Il s'agit donc d'une reconnaissance des compétences, connaissances ou aptitudes acquises en dehors du cursus.

Article 7 : Protection sociale et responsabilité civile

En France :

Avant son départ l'étudiant ou l'étudiante certifie qu'il ou elle possède une assurance couvrant sa responsabilité civile individuelle pendant la durée de la césure ; il ou elle doit également s'assurer auprès de sa caisse d'assurance maladie de l'adéquation de sa protection sociale avec son projet de césure. Sorbonne Université peut exiger une attestation de couverture maladie valable sur la durée de la césure.

A l'étranger :

En cas de césure à l'étranger, la personne veille à effectuer auprès de sa caisse d'assurance maladie les démarches nécessaires, selon son statut. Pour un départ, au sein de l'Union européenne, il est nécessaire de demander la carte européenne d'assurance maladie avant son départ. Pour un pays hors UE, la caisse des français de l'étranger (CFE) est un organisme de sécurité sociale qui offre aux français de l'étranger adhérents la même protection sociale qu'en France.

Article 8 : Droits d'inscription et maintien de la bourse

Conformément à l'article D611-19 du décret d'application n°2018-372, l'étudiant ou l'étudiante s'acquitte des droits d'inscription réduits du diplôme, fixés par arrêté ministériel. Dans le cas du maintien de son droit à bourse, il ou elle est exonéré.e des droits de scolarité.

L'étudiant ou l'étudiante peut aussi formuler une demande d'interruption directement auprès du CROUS.

Maintien de la bourse : OUI NON NON CONCERNE

Article 9 : Durée, interruption et modification de la période de césure

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et prendra fin à l'issue de la période de césure précisée à l'article 1. En cas d'interruption de la césure avant le terme, la réintégration dans la formation ne pourra intervenir qu'à la fin de la période de césure prévue dans la convention et après échanges avec les responsables pédagogiques de la formation et l'accord de la présidente de l'Université. Tout changement affectant le projet de césure (nature, lieu, période...) devra être signalé dans les plus brefs délais au service compétent de la faculté ou de la structure de rattachement qui décidera de la signature ou non d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

Article 10 : Engagement de l'étudiant ou de l'étudiante

La présente convention sera établie **en un exemplaire** signé par les différentes parties et notifié à l'étudiant ou à l'étudiante.

Ce dernier ou cette dernière s'engage à respecter les termes définis ci-dessus.

<p>Pour la Présidente de Sorbonne Université, sa représentante à la faculté des Lettres : <i>Mme Isabelle RINGARD, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante</i> Date et signature</p>	<p>Le référent césure ou la référente césure</p> <p>Nom et prénom :</p> <p>Qualité :</p> <p>Adresse mail :</p> <p>Tél :</p> <p>Date et signature</p>
<p>L'étudiant ou l'étudiante Date et signature précédées de « <i>lu et approuvé</i> »</p>	